

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 mars 2021 de M^{me} Marie-Agnès Bertinat: «Vu de l'intérieur, la police municipale s'en moque; vu de l'extérieur, la police municipale s'en moque...»

TEXTE DE LA QUESTION

Un habitant de l'avenue Tronchin, ancien policier municipal, m'a fait part de sa surprise face à l'inaction de la police municipale de la Ville de Genève malgré ses nombreux recours.

En effet, celui-ci s'est tourné, confiant, vers la police municipale du poste des Grottes dès 2017. Il se plaint: des personnes se réunissent dans le square, sur un banc, tous les jours dès 16 h et ce, jusqu'à 22 h ou 23 h. Ils boivent, sont bruyants et urinent contre les murs à proximité. Ce square étant entouré d'immeubles, les bruits sont amplifiés par l'effet de réverbération. Rien ne change.

En 2017, après plusieurs téléphones infructueux, il écrit une lettre avec les habitants du quartier pour demander que la police municipale fasse quelque chose. Finalement c'est la police cantonale qui passera et mettra quelques conventions, ce qui calmera un peu les indécis, mais pour un temps seulement.

En 2018, après un énième téléphone au poste de police des Grottes, il finit par demander à parler directement au chef de police; les agents de la police municipale (APM) feront ensuite quelques passages «préventifs» mais rien de concret ne sera fait pour rétablir la tranquillité du square. Encore un téléphone, encore des promesses: un flotier passera. Il mettra un mois et demi à «passer», rien ne changera.

2019 ressemble à 2018.

En 2020, il apprend que les APM passent dans le quartier mais pas aux heures problématiques. Ils font des rondes le matin ou en début d'après-midi.

En mars 2021, la tranquillité des habitants n'est toujours pas respectée et rien n'est fait pour solutionner ce problème. Vu de l'intérieur, la police municipale s'en moque; vu de l'extérieur, la police municipale s'en moque...

La récurrence de ces différents épisodes telle que relatée par cet habitant de notre commune m'amène à poser au Conseil administratif les questions suivantes:

- qu'indiquent les rapports journaliers des APM sur le quartier des Grottes concernant les multiples plaintes de cet habitant?
- Sur la page d'accueil du site de la Ville de Genève, il est indiqué que «Les membres du corps de la police municipale contribuent ainsi à maintenir l'ordre et la tranquillité en Ville de Genève.» Or, dans les faits, sur une période de quatre ans, ce service n'a pas été capable de régler cette situation. Pourquoi?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'auteur de la question écrite QE-594, «Vu de l'intérieur, la police municipale s'en moque; vu de l'extérieur, la police municipale s'en moque...», souhaite savoir pourquoi la police municipale n'a pas été capable de mettre un terme aux nuisances que subissent les habitant-e-s du quartier des Grottes depuis 2017. Elle souhaite connaître également les résultats des rapports journaliers des agent-e-s de la police municipale (APM) suite aux nombreuses plaintes.

En premier lieu, il sied de rappeler que les APM luttent activement contre les nuisances sonores. Lors de leurs patrouilles, ces dernières et derniers ont pour mission entre autres de faire respecter les dispositions relatives à la salubrité et à la tranquillité publiques et évacuent systématiquement les personnes qui ne s'y conforment pas.

La problématique évoquée ci-dessus est bien connue du Service de la police municipale (SPM). Depuis 2016, 58 interventions de la police municipale ont été effectuées suite à des doléances dans le quartier des Grottes. A l'occasion de celles-ci, les APM ont soit attiré l'attention des individus sur le fait que leurs discussions pouvaient déranger les habitant-e-s, soit fait arrêter la musique ou encore fait évacuer les lieux en cas d'abus manifeste en lien avec la tranquillité publique.

Lors de leurs divers passages, les APM ont néanmoins constaté que le parc était devenu un lieu de rassemblements d'individus bruyants s'adonnant notamment à la consommation d'alcool. Plusieurs surveillances ont été effectuées avec l'appui de la police cantonale, sans pour autant que soient à chaque fois constatés des débordements conséquents. Des individus ont toutefois été déclarés en contravention pour excès de bruit.

Fort de ce qui précède, les APM ont adressé un rapport de renseignements au Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) pour proposer l'installation d'une place de jeux pour enfants dans l'enceinte du square. L'aménagement proposé avait pour but de dissuader les rassemblements nocturnes indésirables tout en dynamisant le lieu en journée et en améliorant la mixité sociale et générationnelle.

Là aussi, le requérant a été informé de cette démarche durant l'été 2017.

Cependant, au vu du nombre de places de jeux existant en Ville de Genève, et plus particulièrement dans ce quartier précis, cette option n'a pas été retenue dans l'immédiat.

En effet, l'implantation d'une place de jeux se fait selon plusieurs critères, dont le nombre d'enfants dans le quartier et les places existantes, pour que cela réponde au mieux aux besoins des familles.

En conclusion, la police municipale entend poursuivre son action dans le secteur, notamment via des patrouilles à pied, afin de répondre aux doléances des riverains et de lutter contre les nuisances sonores.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La vice-présidente:
Marie Barbey-Chappuis